



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Fonds juridique de partenariats et d'innovation – Initiative de lutte contre la violence familiale

L'objectif de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est de prévenir et de réduire la violence familiale au Canada. Plusieurs mesures permettent d'atteindre cet objectif : continuer de sensibiliser la population au problème et l'inciter à participer à la réponse qu'il faut lui apporter ; renforcer la capacité des systèmes de justice pénale et d'hébergement ; et compiler les données et les efforts de recherche et d'évaluation visant à trouver des moyens d'intervention efficaces.

Les activités du ministère de la Justice qui visent à lutter contre la violence familiale se concentrent dans quatre domaines : politique ; recherche ; financement de projets ; vulgarisation et information juridiques (VIJ).

Le financement de projets sera utilisé pour élaborer des programmes à long terme conformes au droit pénal, à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ainsi que par l'identification de meilleures pratiques et modèles en vue de réduire les problèmes et les conséquences de la violence familiale.

Le financement tentera de favoriser les priorités préalablement définies dans des projets qui :

- Évaluent les interventions du système de justice pénale et des services spécialisés en violence familiale ;
- Élaborent de nouvelles stratégies, des modèles, des programmes et des prestations de services aux victimes de la violence familiale en situation de crise ;
- Favorisent le soutien aux enfants victimes ou témoins de violence familiale dans l'administration de justice pénale ;

- Développent des outils de référence en matière de violence familiale pour les communautés rurales et autochtones ;
- Favorisent l'élaboration de services d'information et de programmes concernant la violence à l'égard des aînés.

Les projets financés par les ressources du programme de vulgarisation et d'information juridiques en matière de violence familiale devraient permettre d'informer la population sur la violence familiale, de la sensibiliser aux causes de cette violence et de mieux l'équiper pour pouvoir y répondre.

Les activités de la VIJ viseront, par exemple :

- L'élaboration de documents et de sessions d'information sur la violence familiale pour les communautés éloignées ;
- La révision, la réimpression et la diffusion de documents actuels de la VIJ ;
- L'évaluation des activités de la VIJ en matière de violence familiale ;
- La mise à jour et la traduction dans d'autres langues des documents de la VIJ sur la violence familiale ;
- L'élaboration de documents d'information (des fiches de renseignements p. ex.) pour le site Internet du Ministère sur la violence familiale.

Demande de financement

Toutes les demandes d'aide financière doivent être conformes aux objectifs de l'initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement du Canada, ainsi qu'aux objectifs suivants :

- Accroître les connaissances, promouvoir le développement, et informer les Canadiens et le milieu juridique en ce qui concerne les questions liées à la violence familiale ;
- Promouvoir au Canada l'accès à la justice, à l'égalité et aux droits de la personne par la consultation, la recherche, les partenariats, l'élaboration et la diffusion de l'information, ainsi que par le développement, l'essai et la mise en œuvre de nouvelles approches multidisciplinaires économiques et rentables, de projets pilotes en matière de prestation et de gestion des services dans la mesure où ils concernent les secteurs de la politique du ministère de la Justice, les familles, et surtout les femmes et les enfants qui ont été victimes de violence familiale ;
- Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réformes législatives et socio-juridiques et favoriser l'élaboration, la mise à l'essai, et la mise en œuvre de programmes novateurs, de nouvelles approches multidisciplinaires et de modèles concernant les secteurs de la politique du ministère de la Justice en matière de protection et de participation des communautés contre la violence familiale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez :

- 1) téléphoner le gestionnaire de programmes au (613) 952-5616
- 2) télécopier au (613) 941-2269
- 3) envoyer un courriel à : fv-vf@justice.gc.ca
- 4) visiter notre site Web au : <http://canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/index.html>
- 5) écrire à l'adresse suivante :
Direction générale des programmes,
Fonds juridique de partenariats et d'innovation
(violence familiale)
Ministère de la Justice du Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0H8